

...suite de la réunion du 25 octobre 2012.....

- Valorisation du patrimoine et activités liées aux cours d'eau y-compris communication ;
- Animation et concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de l'eau et des milieux aquatiques.

Autorise la Communauté de Communes à adhérer aux structures intercommunales chargées de la gestion des cours d'eau sur des territoires hydrographiquement cohérents."

Vote pour : 6 Contre : 0 Abstentions : 3

2 Modification des statuts de la Communauté - Compétences optionnelles - Autres compétences - Transport scolaire .

Après débat, le Conseil Municipal valide la modification des statuts de la communauté de communes de la compétence optionnelle, à l'article 6.2.5 "Autres compétences", la nouvelle compétence suivante :

Transport scolaire

La Communauté gère, en tant que opérateur local pour le Conseil Général du Calvados, le ramassage scolaire des enfants fréquentant le collège Alfred Kastler de Merville-Franceville Plage pour les communes d'AMFREVILLE, BREVILLE LES MONTS, GONNEVILLE EN AUGÉ, HEROUVILLETTE, MERVILLE-FRANCEVILLE PLAGE, RANVILLE et SALLENELLES.

La Communauté est représentée au sein du Syndicat Scolaire de la Région de Troarn qui gère, en tant qu'opérateur local du Conseil Général du Calvados, le ramassage scolaire des enfants fréquentant le collège Montgomery de Troarn, notamment pour les communes de BAVENT et PETIVILLE"

Vote pour : 9 Vote contre : 0 Abstention : 0

3/ Modifications des statuts de la Communauté - Compétence optionnelle - Autres compétences - Fourrière

Après débat, le conseil municipal valide la modification des statuts de la communauté de communes de la compétence optionnelle un article 6.2.5 "Autres compétences", comprenant le nouvelle compétence suivante :

Fourrière

La Communauté adhère à la fourrière de Verson, gérée par la Communauté d'Agglomération Caen la Mer, afin que chaque commune membre puisse y envoyer les animaux errants qu'elle trouve sur son territoire"

Vote pour : 9 Vote contre : 0 Abstentions : 0

III/ Acquisition de terrains au Hameau de la Perruque pour allée piétonne :

Le Maire fait part au conseil municipal de l'achat envisageable des 2 bandes de terrain situé au Hameau de la Perruque cadastrée A 245 et A 246, afin de pouvoir procéder à la continuité de l'allée piétonne qui reliera le lotissement au bourg de la commune lors des travaux de sécurité de la rue de Troarn.

Des contacts ont eu lieu avec les différents propriétaires de ces terrains afin d'obtenir un accord de cession.

Le Maire demande au conseil de se prononcer sur l'achat éventuel de ces terrains.

Après en avoir délibéré le Conseil autorise le Maire à continuer les démarches nécessaires.

Vote pour : 9 Vote contre : 0 Abstentions : 0

